



# Bref-Infos



## QUOI DE NEUF ?

# LE SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

### > QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 définit ce socle comme étant « l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et à son insertion dans la vie professionnelle, sociale, civique et culturelle ».

Il est constitué d'un ensemble de 7 modules, qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres. Des modules complémentaires peuvent être ajoutés par les conseils régionaux, notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

### > QUEL PUBLIC ?

Ce dispositif s'adresse aux Demandeurs d'Emploi :

- inscrits à Pôle Emploi en catégorie 1, 2 ou 3
- de niveau VI et V bis (non diplômés) ou V non diplômés (CAP ou BEP suivi mais non obtenu). Des dérogations sont possibles mais exceptionnelles.
- et ne parvenant pas à concrétiser un projet d'insertion professionnelle du fait de ses difficultés à maîtriser le socle de connaissances et de compétences professionnelles.

La formation est gratuite mais non rémunérée. Par contre, les personnes bénéficiant de l'allocation chômage continuent de la percevoir.

Les salariés peuvent également suivre cette formation socle, notamment par le biais de leur CPF.

### > QUELLE DUREE ET QUELLES DATES ?

Le parcours est d'une durée maximale de 300 heures, sa durée étant définie par le formateur lors de la phase de positionnement.  
Dispositif à ENTREES et SORTIES permanentes.

### > QUEL FONCTIONNEMENT ?

1) Phase de positionnement en 3 étapes :

- Un Entretien de Premier Accueil qui permet de situer la personne au cœur de son parcours de vie et d'ancrer ainsi son parcours de formation
- Un Test d'Évaluation qui permettra :
  - de comparer les acquis aux objectifs visés par le stagiaire
  - d'adapter le parcours en termes de contenu, moyens, méthodes, durée, etc...
- Un Entretien de Restitution et de Contractualisation qui permet d'établir le plan de formation individualisé.

Durée du positionnement : 1 à 4 h.

Cette phase peut se dérouler en séances individuelles et/ou collectives.

2) Phase Formative Individualisée :

- Elle intervient dans un délai de 15 jours suivant le positionnement.
- En fonction de son projet d'insertion professionnelle et de ses besoins, un stagiaire peut suivre un seul, plusieurs, ou la totalité des 7 modules proposés.

Pour les personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, des modules supplémentaires peuvent être proposés. Ils correspondent aux degrés 1 et 2 du cadre national de référence pour l'accès de tous aux compétences de base de l'ANLCI.

Le degré 1, appelé « acquisition des repères structurants » permet d'acquérir les compétences pour se repérer dans l'écrit, les nombres, l'espace et le temps .

Le degré 2, « acquisition de compétences fonctionnelles pour la vie courante » est composé des unités suivantes : lire et écrire des phrases simples, trouver des informations dans des documents courants, donner et prendre des informations orales lors d'un entretien et résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples.

## > QUEL PROGRAMME ?

La préparation aux concours est exclue des objectifs visés par ce dispositif.

Les objectifs, le contenu, la durée, le rythme et les dates sont personnalisés pour chaque stagiaire en fonction :

- de ses attentes,
- de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser,
- des préconisations du prescripteur.

### 1) COMMUNICATION EN FRANÇAIS

- Écouter et comprendre
- S'exprimer à l'oral
- Lire
- Écrire
- Décrire - Formuler

### 2) UTILISATION DES RÈGLES DE BASE DE CALCUL ET DU RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE

- Se repérer dans l'univers des nombres
- Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations
- Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités
- Se repérer dans l'espace
- Restituer oralement un raisonnement mathématique

### 3) UTILISATION DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

- Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur
- Saisir et mettre en forme du texte
- Gérer des documents
- Se repérer dans l'environnement internet et effectuer une recherche sur le web
- Utiliser la fonction de messagerie

### 4) APTITUDE À TRAVAILLER DANS LE CADRE DE RÈGLES DÉFINIES D'UN TRAVAIL EN ÉQUIPE

- Respecter les règles de vie collective
- Travailler en équipe
- Participer au sein d'un groupe
- Communiquer

### 5) APTITUDE À TRAVAILLER EN AUTONOMIE ET À RÉALISER UN OBJECTIF INDIVIDUEL

- Comprendre son environnement de travail
- Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet
- Prendre des initiatives et être force de proposition

### 6) CAPACITÉ D'APPRENDRE À APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

- Mieux se connaître et prendre confiance en soi
- Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel
- Optimiser les conditions d'apprentissage

### 7) MAÎTRISE DES GESTES ET POSTURES, ET RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENTALES ÉLÉMENTAIRES

- Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité
- Avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques
- Être capable d'appliquer les gestes de premier secours
- Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie

**L'obtention de la totalité de ces modules mène à la certification Socle de Connaissances et Compétences (référentiel élaboré par le COPANEF).**

## > ORGANISMES DE FORMATION

### Côte d'Or

- **Beaune** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Châtillon sur Seine** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : Ligue de l'enseignement 21 de Dijon (03 80 30 68 23)
- **Dijon** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : CESAM de Dijon (03 80 73 91 40)
- **Montbard** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : CFPPA DE LA BAROTTE de Châtillon-sur-Seine (03 80 91 43 20)

### Nièvre

- **Château-Chinon** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : CFPPA du Morvan (03 86 79 49 30)
- **Clamecy** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : Greta 58 de Nevers (03 86 59 74 59)
- **Cosne-sur-Loire** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : Greta 58 de Nevers (03 86 59 74 59)
- **Decize** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : INFA BOURGOGNE de Nevers (03 86 93 05 05)
- **Nevers** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : INFA BOURGOGNE de Nevers (03 86 93 05 05)

### Saône-et-Loire

- **Autun** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Chalon-sur-Saône** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Digoin** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Le Creusot** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Louhans** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IRFA (03 85 46 83 70)
- **Mâcon** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : GRETA 71, Antenne de Mâcon (03 85 39 53 53)
- **Montceau-les-Mines** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)
- **Paray-Le-Monial** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : IFPA de Chalon-sur-Saône (03 85 42 73 60)

### Yonne

- **Auxerre** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016
- **Avallon** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016
- **Sens** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016
- **Tonnerre** : du 01/09/2015 au 31/12/2015 et du 01/01/2016 au 31/12/2016  
– Organisme : GRETA 89 d'Auxerre (03 86 72 10 40)